

Séance du mardi 30 juin 2026
Délibération N° DE_066_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	25	31
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Lucien ALIBERT Anaïs AMALRIC Maxime ATGER Franck BACHELARD Françoise BLANC Vincent CHARDON Rolande CHAUDESAIGUES Francis DELOR Floriane GACHON Gisèle GERBAL Jean-Luc GOAREGUER Fabrice HANQUEZ Philippe HEBRARD Joëlle MALAVIELLE Guillaume MARTIN Francis GIBERT Sébastien ROL Christian PASCON Claude ROLLAND Murielle TEISSEDRE Alain RAYNALDY Jean-Claude TOIRON Julien TUFFERY Francis SAINT-LEGER Pierre-Emile SYLVAIN

Représentés : Lydie JOURDAN représentée par Fabrice HANQUEZ Jacqueline LIZZANA représentée par Maxime ATGER Christophe RICOU représenté par Guillaume MARTIN Krystelle PONTIER représentée par Pierre-Emile SYLVAIN Serge ROMIEU représenté par Francis GIBERT Eric ROUX représenté par Claude ROLLAND

Absents et Excusés : Didier MATHIEU Auxane MONTEIL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Rolande CHAUDESAIGUES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ALIMENTANT LA CRÈCHE ET LA SALLE DES FÊTES DE RIEUTORT-DE-RANDON

Vu l'article L.5214-16 alinéa V du CGCT qui dispose que afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseillers municipaux concernés.

Le Président expose que suite à la demande faite par la Communauté de Communes RANDON-MARGERIDE de raccorder le bâtiment de la crèche de Rieutort-de-Randon à la chaufferie granulés bois de la salle des fêtes situés à côté de ce nouveau bâtiment, la commune de MONTS-DE-RANDON sollicite un fond de concours selon le plan de financement suivant :

NATURE DES TRAVAUX	DÉPENSES HT	FINANCEUR	RECETTES
Création d'une chaufferie granulés salle des fêtes de Rieutort-de-Randon et raccordement au bâtiment de la nouvelle crèche	68 876,00 €	REGION et ADEME	55 100,00 €
		CC RANDON-MARGERIDE	6 888,00 €
		COMMUNE MONTS-DE-RANDON	6 888,00 €
TOTAL DÉPENSES	68 876,00 €	TOTAL RECETTES	68 876,00 €

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire:

ADOpte la proposition de Monsieur le Président

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER

Président de séance

Rolande CHAUDESAIGUES

Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

048-200069102-DE_066_2026-DE

A G E D I

DE_066_2026